

Contrat d’engagement des membres du conseil d’administration

Toute personne membre du Conseil d’administration :

* Doit être âgée de plus de 18 ans ;
* Ne doit pas être sous tutelle ou curatelle ; avoir été déclarée incapable ou interdite par un tribunal ; ou avoir le statut de failli ;
* Adhère aux valeurs, politiques et au règlement de DéPhy Montréal ;
* Comprend que c’est à titre individuel qu’elle siège au Conseil d’administration et non en tant que représentante d’un Membre ou de toute autre organisme ;

Responsabilités des personnes membres du Conseil d’administration :

* Poursuivre l’objectif de réaliser la mission et les objets de DéPhy ;
* Adopter une attitude neutre, non partisane et impartiale ;
* Garder une attitude critique et une ouverture d’esprit pour adopter une vue d’ensemble, qui tient compte des réalités des autres ;
* S’impliquer, collaborer avec les autres membres du Conseil et respecter ses engagements ;
* S’attacher à chercher le consensus ou, à défaut, le compromis ;
* Être solidaires des décisions prises par le Conseil ;
* Être tenues à la confidentialité et à la discrétion en ce qui a trait aux informations reçues dans le cadre de leurs fonctions d’administratrice ou d’administrateur afin de ne pas porter préjudice à DéPhy Montréal, à ses Membres et à ses partenaires ;
* Refuser de tirer un avantage, que ce soit à titre personnel ou pour son organisation, des renseignements obtenus dans l’exercice de ses fonctions ;
* Dénoncer toute situation de conflit d’intérêts, potentiel, réel ou apparent, qu’il s’agisse d’intérêts personnels ou en tant que représentantes d’un Membre ;
* Refuser toute faveur ou avantage financier (ristourne, rabais, etc.), en échange de considérations futures.

Au moment d’une séance du Conseil d’administration, toute personne membre ayant des intérêts ou se croyant susceptible d’être en conflit d’intérêts sur un sujet donné, s’engage immédiatement à le dire avant que la discussion ne débute et se retire, afin de laisser les autres débattre du point en question.

Après lecture du contrat d’engagement, je soussigné(e), m’engage à respecter autant les éléments mentionnés que l’esprit dont ils découlent.

En foi de quoi, j’ai signé à Montréal, le \_\_e jour de juin 2024.

Nom :

Signature :

Adresse :

Courriel :